

TIMBRE VOTE FÉDÉRAL

Cher(e) responsable,

Nous vous rappelons que, pour pouvoir voter lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, il est indispensable de renvoyer vos timbres-votes.

Pour ce faire :

- ① Connectez-vous à votre "Espace Territoire" sur notre site internet.
- ② Dans l'onglet "Chasseurs", cliquez sur "Timbres".

 - Si votre liste de chasseurs est à jour, imprimez le document « Collecteur timbre-vote prérempli ».
 - Si elle n'est pas à jour, imprimez le document « Collecteur de timbre-vote vierge ».



- ③ Collez sur ce document les **timbres-votes 017** (présents, comme ci-dessous, sur les validations) et faites signer chaque chasseur.



- ④ Retournez le document complété à la FDC17 par courrier, au plus tard 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale (la date exacte vous sera communiquée prochainement).

Nous comptons sur votre vigilance pour respecter ces étapes et délais, afin de garantir la bonne organisation du vote.

Merci pour votre compréhension.